



divorce. separation de corps

Par **YSATISE**, le **14/07/2019** à **20:40**

Bonsoir ,

Le père de mon fils est décédé en mai 2019, je me croyais divorcé depuis décembre 2016 , mais en faisant mettre a jour mon livret de famille , il y a eut une notification de l'officier d'état civil en 2018 qui inscrit une rectification que c'est pas un divorce mais une separation de corps , comment cela se fait t-il

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **14/07/2019** à **22:04**

Bonjour

Si vous êtes divorcée, vous détenez l'acte de divorce.

Avec celui-ci, entreprenez les démarches pour faire votre modification d'état-civil.

Par **youris**, le **15/07/2019** à **10:45**

bonjour,

il faudrait poser la question à votre avocat, mais je suis surpris que vous ne vous soyez pas aperçu qu'il s'agissait d'une séparation de corps et non d'un divorce, vous avez du signer des documents.

salutations